



BULLETIN DE SITUATION HYDROLOGIQUE

DES BASSINS NESTE ET RIVIERES DE GASCOGNE

Point au 03/11/2025

Le présent bulletin répond aux dispositions de l'article 3.7 de l'arrêté cadre inter-préfectoral n°32-2023-07-31-00004 portant modification de l'arrêté cadre inter-préfectoral n°30-2021-01-27-010 modifié portant plan d'action sécheresse pour le sous-bassin Neste et rivières de Gascogne, quant à la nécessaire information continue tout au long de l'année, des services de l'Etat concernés.

Synthèse

Etat des débits et des réserves au niveau du Système Neste :

- ▶ **Contexte hydro climatique général** : une séquence perturbée a touché l'ensemble de la Gascogne durant la semaine du 20/10, avec des cumuls de pluies toutefois hétérogènes, dépassant les 40 mm sur le Nord-Ouest du système Neste, mais d'une dizaine de mm seulement en montagne sur le bassin de la Neste. Après une accalmie en fin de semaine du 20/10, un nouvel épisode pluvieux a apporté une dizaine de mm en plaine la journée du 01/11, mais encore une fois sans cumuls significatifs sur les Pyrénées. Les températures ont oscillé autour des normales de saison. Une perturbation est annoncée cette semaine entre le 06 et le 08/11, avec des prévisions de pluies a priori nettement plus conséquentes sur le bassin de la Neste.
- ▶ **Débits naturels de la Neste** : en l'absence durable de pluies significatives depuis près d'un mois et demi, le débit naturel de la Neste est encore situé à un niveau historiquement bas (en comparaison aux débits de la période de référence 1990-2024), mais reste assez stable sans tarissement notable.
- ▶ **Réalimentations** : les débits dérivés par le canal de la Neste ont été en moyenne de 2,8 m³/s ces deux dernières semaines, valeur en baisse par rapport aux semaines précédentes. Le retour en vigilance du système Neste a été officialisé le 11/10 et les réalisations sont désormais conduites pour soutenir a minima les têtes de rivière sur le plateau de Lannemezan, tout en visant un débit objectif global en aval abaissé à 80% du DOE, soit environ 5,6 m³/s. Les demandes de lâchers depuis les réserves de montagne sont toujours en cours, oscillant entre 1,5 et 2 m³/s ces deux dernières semaines.
- ▶ **Dérogation Basse Neste** : elle a été utilisée en tout 28 journées jusqu'à présent (dernier jour d'utilisation : 03/11), avec 18 jours sur les critères classiques de dérogation et l'équivalent de 10 jours (entre le 17/10 et le 31/10) dans le cadre du protocole d'accord Garonne Neste Gascogne qui permet d'abaisser le débit en basse Neste, compensé par une augmentation équivalente des lâchers de soutien pour la Garonne réalisés par l'EP Garonne Gascogne affluents Pyrénées. La décision d'activer le protocole sur les 2 dernières semaines a été prise au vu de la faiblesse des débits de la Neste et de la sollicitation des réserves de montagne qui en découle, ne serait-ce que pour répondre aux besoins premiers des rivières et rigoles du plateau de Lannemezan.

► Remplissage des réserves :

Les taux de remplissage au 20/10 sont les suivants :

- Système Neste : 29 % (hors réserves de montagne), soit -3 points par rapport à la situation observée lors du précédent bulletin (06/10/2025). Le taux de remplissage global des réserves de piémont se situe entre le niveau moyen et le niveau quinquennal sec (cf graphique 4b) ;
- Bassins autonomes : 28 %, en retrait de 2 points par rapport à la situation observée lors du précédent bulletin (06/10/2025) ;

► Mesures de gestion 2025 Système Neste

Pour cet été 2025, la finalisation des travaux d'étanchéité en pied du barrage de l'Oule ont nécessité une nouvelle vidange de la retenue, finalisée ce début septembre. Les débits lâchés depuis les réserves de montagne sont limités à 8 m³/s à partir de cette date, avec peu de risque que cela soit une contrainte pour l'alimentation du système Neste, d'après les observations historiques.

Lors de la réunion de la commission Neste du 28/05, il a été décidé de :

- valider les quotas d'irrigation 2025 à hauteur de la valeur nominale de 4 000 m³/l/s ;
- questionner les modalités de report sur 2025 de « l'expérimentation Gimone 2024 » consistant à tester de nouvelles modalités de tours d'eau sur l'axe Gimone (s'il est nécessaire de mettre en place des tours d'eau).

Compte tenu de la dégradation rapide des indicateurs (ressources stockées et surtout débits naturels de la Neste) sur cette fin du mois de juin, la commission Neste s'est de nouveau réunie le vendredi 04/07. Il a alors été décidé de :

- Réduire les quotas de 15% à 3 400 m³/l/s ;
- Demander la possibilité de recourir à la dérogation Basse Neste ;
- Donner mandat au comité technique Neste :
 - pour suivre de manière rapprochée l'évolution de la situation dans les prochaines semaines
 - pour décider de la mise en œuvre de tours d'eau si nécessaire selon les critères de déclenchement de l'arbre de décision
 - et en invitant l'établissement public Garonne Gascogne et affluents pyrénéens (ancien SMEAG) à participer aux réunions du comité technique Neste, en plus des participants habituels :DDT32 (coordinatrice), DREAL, OUGC, représentant CPI, Maîtres d'ouvrages, Agence de l'Eau et Rives & Eaux.

Le système Neste a été placé en vigilance le 05/07.

Le comité technique Neste s'est réuni le 22/07. La dégradation des indicateurs réserves de piémont, réserves de montagne et stock global en regard des courbes indicatrices de défaillance a été constatée mais ne se traduisait pas à ce stade par des mesures supplémentaires en application de l'arbre de décision. Au moment de cette réunion, compte tenu du risque annoncé de sous-passement de la courbe de défaillance CR1, mais vues les quelques pluies annoncées et l'avance de 10 à 15j sur les besoins en eau pour l'irrigation, il est décidé de prévoir une nouvelle réunion le 01/08 au format comité technique puis de réunir rapidement la commission Neste si le franchissement de la courbe CR1 se confirme.

La réunion du comité technique du 01/08 a confirmé la réunion de la commission Neste au 07/08. L'avance sur les cultures et surtout la significative baisse des prélèvements annoncée à court terme (semaine du 04 août) a été prise en compte : le constat de la baisse effective ou non des prélèvements au moment des prochaines réunions devra permettre de juger de la nécessité de prendre des mesures de restrictions des prélèvements.

La commission Neste réunie le 07/08 a confirmé le mandat donné au comité technique Neste pour décider lors de la réunion du 12/08 (normalement postérieure à la baisse des prélèvements annoncée) de la mise en œuvre de mesures de restriction. Une communication forte de la part de l'OUGC Neste et Rivières de Gascogne et des chambres d'agriculture devait permettre entre temps d'inciter à une baisse des prélèvements (arrêt des prélèvements sur maïs dont l'humidité

des grains justifie un arrêt définitif de l'irrigation et mise en place de tours d'eau volontaires en 2j/7 à compter du samedi 09/08).

Suite à la réunion du comité technique du 12/08, en l'absence de baisse visible des prélèvements et des réalimentations, et même au contraire puisque les réalimentations ont dû être augmentées, **le système Neste a été placé en alerte renforcée à compter du 16/08, avec tours d'eau 3.5j/7 et abaissement des débits objectifs sur les rivières de Gascogne au-dessus des DCR.**

La situation est suivie de manière rapprochée, avec de nouvelles réunions du comité technique Neste qui se sont tenues le 25/08, le 01/09, le 08/09 et le 29/09.

Lors de la réunion du 08/09, qui a permis de confirmer l'amélioration de tous les indicateurs, il a été décidé de **repasser le système Neste en vigilance à compter du 13/09**, l'application de l'arbre de décision justifiant une levée des mesures.

Lors de la réunion du 29/09, avec des indicateurs encore un peu plus favorables, la **levée de la vigilance** a été convenue. A noter que le 1^{er} octobre, le système Neste passe en DOE global avec la valeur hivernale, plus haute que la somme des DOE estivaux. Dans ce contexte, il a été admis que le recours à la dérogation Basse Neste serait à éviter.

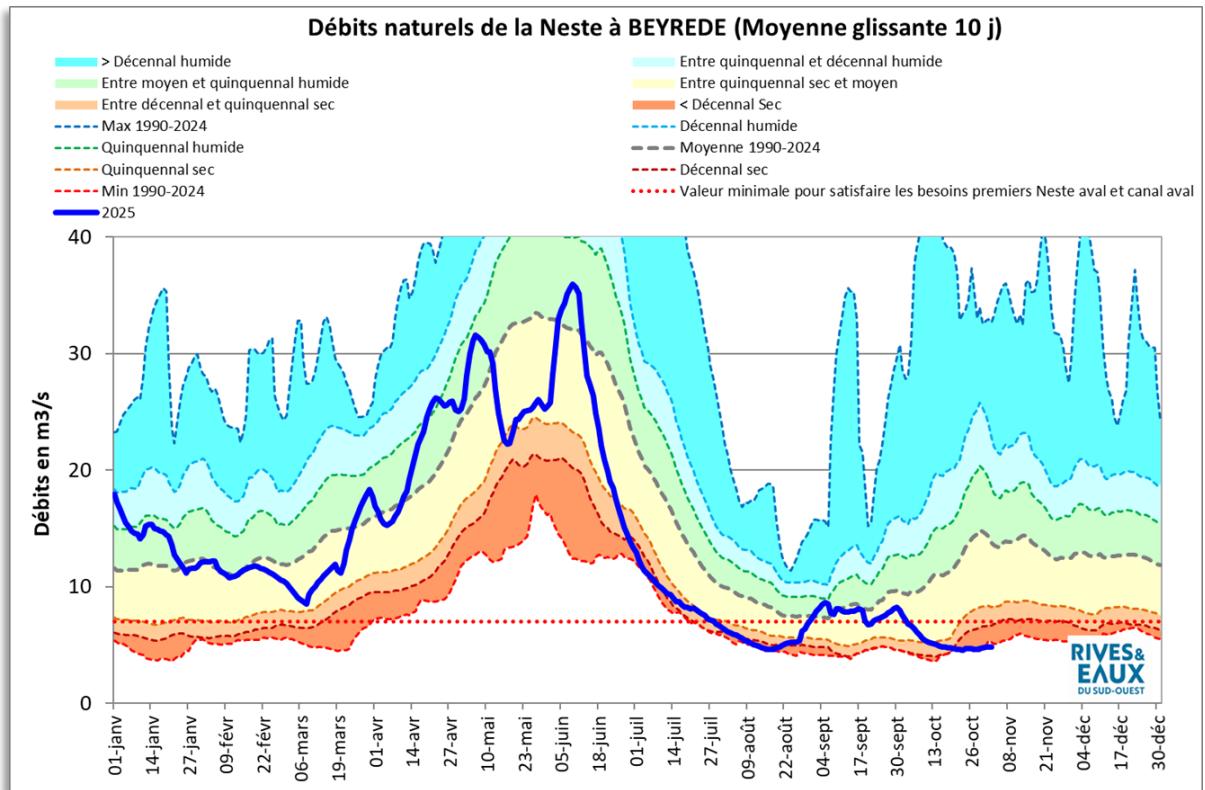
En l'absence de précipitations, les stocks sont à nouveau en baisse (surtout sur la montagne) depuis ce début octobre et **le retour en vigilance a été officialisé le 11/10**, avec un débit objectif global en aval du système Neste abaissé à 80% du DOE.

Le comité technique Neste continue à se réunir régulièrement pour surveiller les évolutions, avec des réunions les 14/10, 21/10 et 03/11.

Contexte hydro-climatique

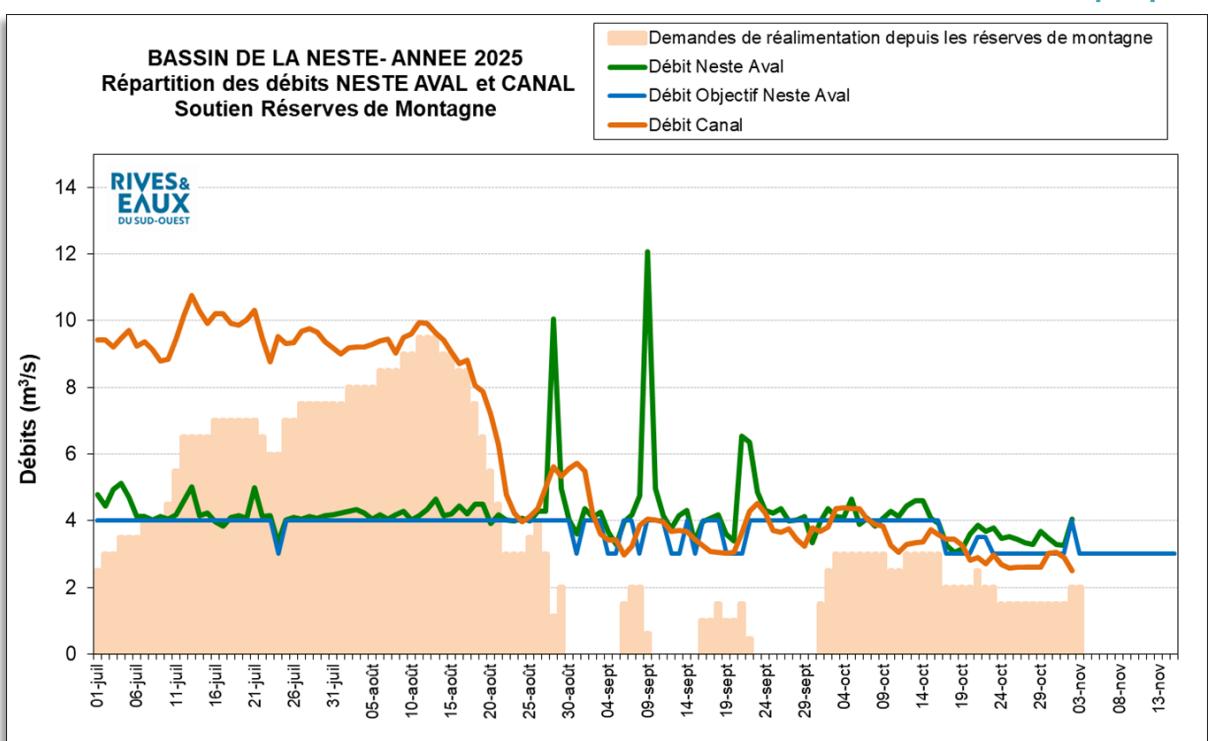
Le [graphique 1](#) présente les débits naturels de la **Neste** à Beyrède exprimés en moyenne glissante sur 10 jours en regard des courbes statistiques.

Graphique 1



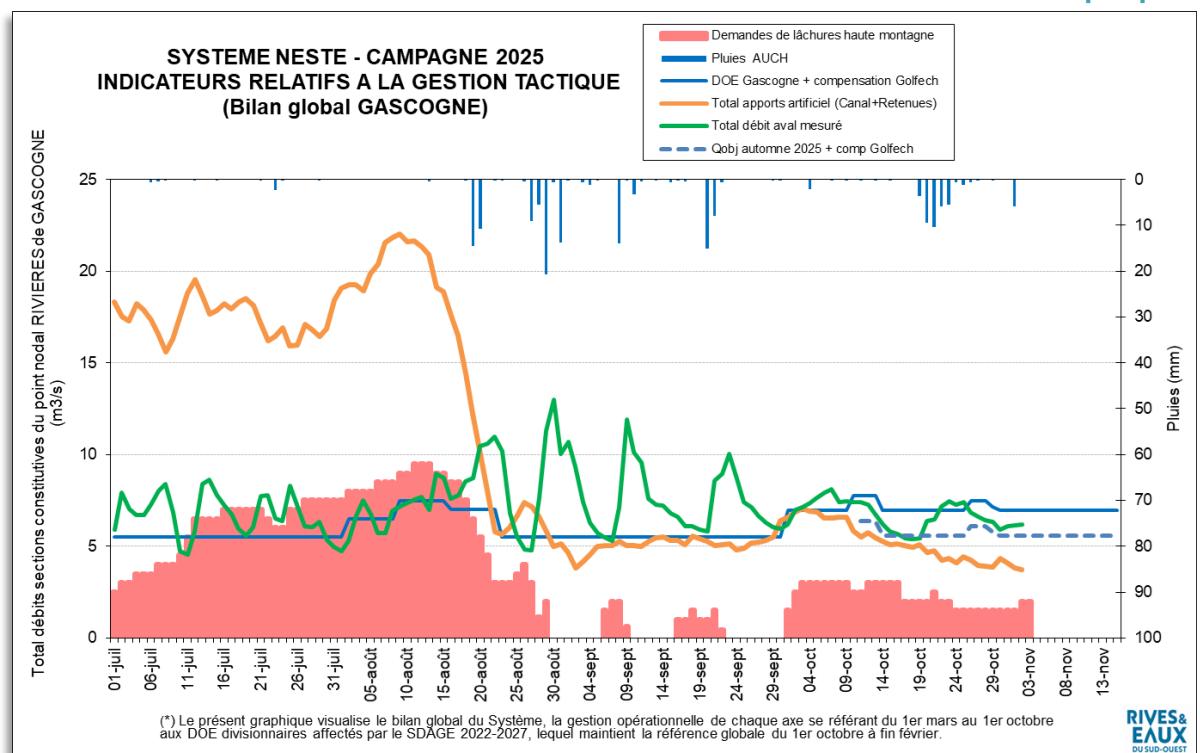
Le [graphique 2](#) présente les débits du canal de la Neste et de la Neste en aval de la prise d'eau.

Graphique 2



Le **graphique 3** présente les débits et pluies sur le système Neste.

Graphique 3

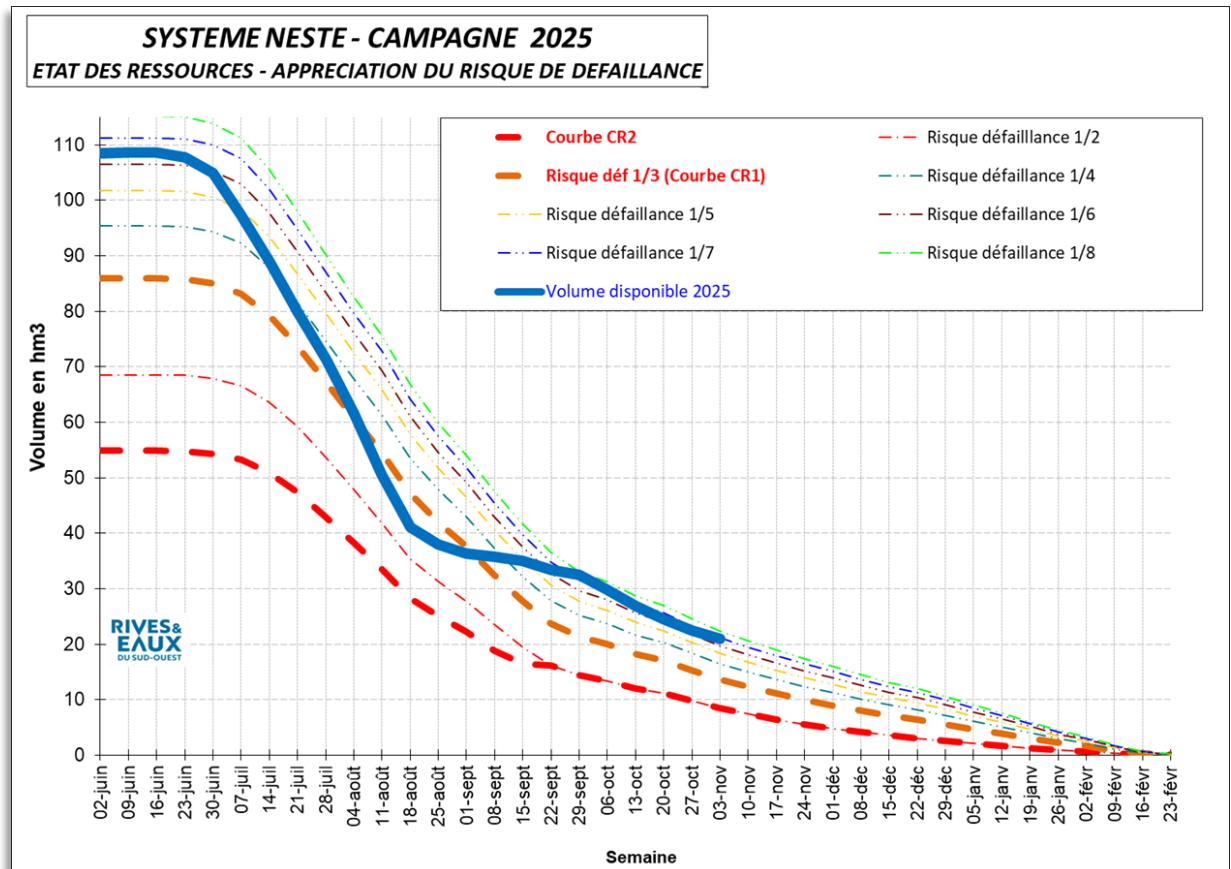


Système-Neste Evolution des réserves

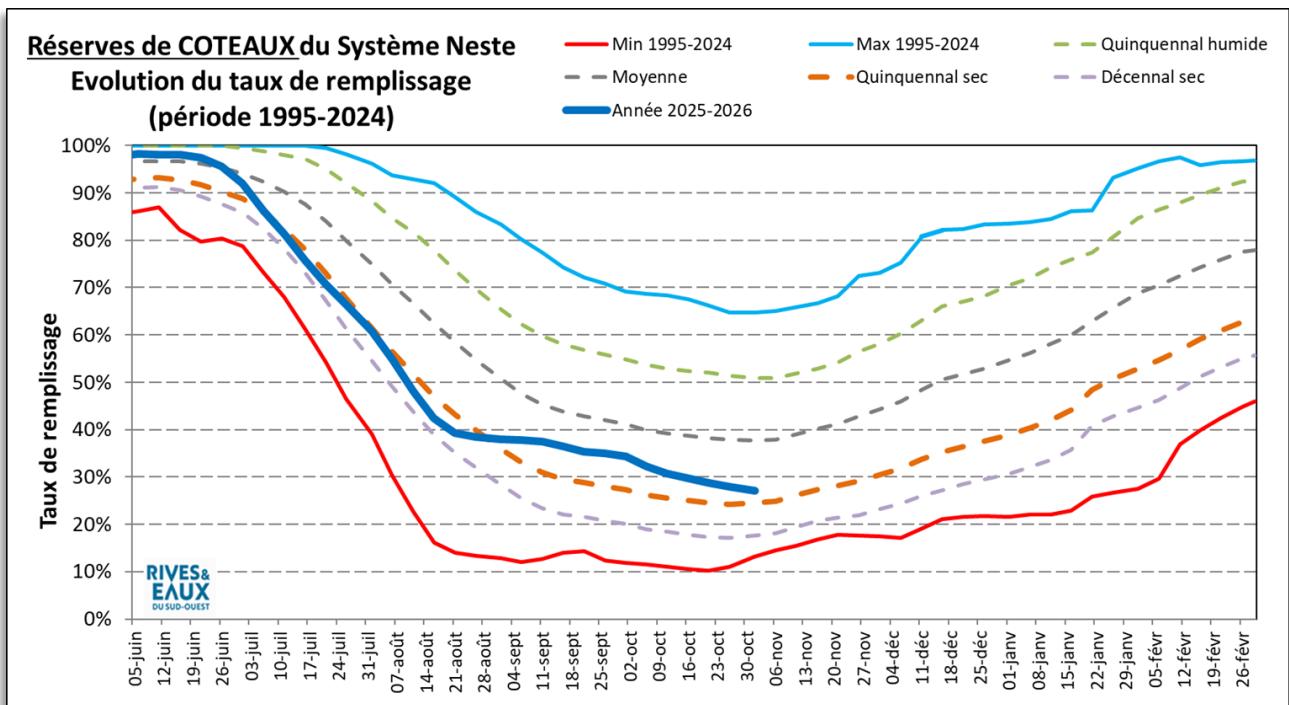
Le **graphique 4a** présente l'évolution des réserves du Système Neste (en stock résiduel cumulé, y compris les réserves de montagne) pour la campagne 2024, en regard des courbes indicatrices de défaillance. Les **graphiques 4b et 4c** donnent un aperçu de l'état des réserves exprimé en taux global en regard des valeurs statistiques observées pour les réserves de coteaux (graphique 4b) et en volume disponible pour le soutien Gascogne dans les réserves de montagne (graphique 4c).

Le **graphique 4d** montre le remplissage actuel de chaque retenue ainsi que les évolutions enregistrées au cours des 2 dernières semaines.

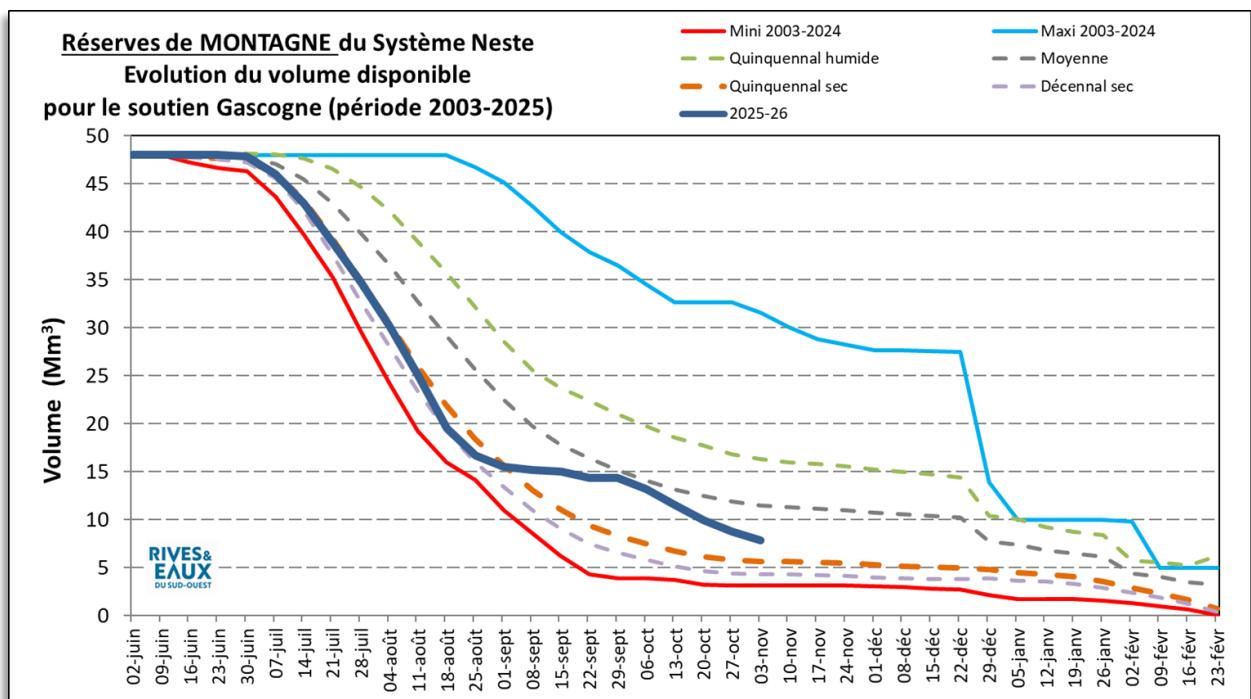
Graphique 4a



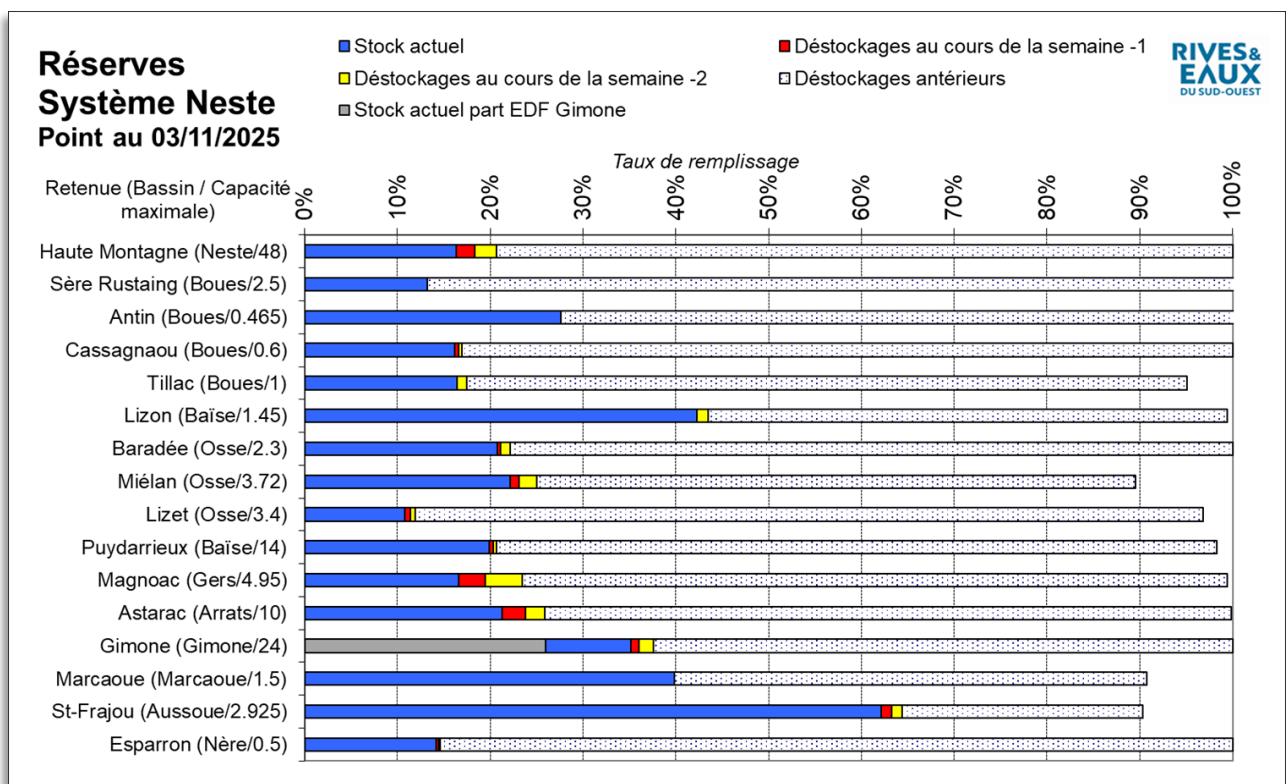
Graphique 4b



Graphique 4c



Graphique 4d



Bassins autonomes Etat des réserves

Le **graphique 5** donne un aperçu de l'état des réserves exprimé en taux de remplissage pour les bassins autonomes ainsi que les évolutions enregistrées au cours des 2 dernières semaines.

Graphique 5

